

Date de dépôt : 3 octobre 2018

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Jean-Michel Bugnion, Boris Calame, Magali Orsini, Jean-Marc Guinchard, Frédérique Perler, Emilie Flamand-Lew, François Lefort, Anne Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch, Jean-Luc Forni, Geneviève Arnold, Sophie Forster Carbonnier, Bertrand Buchs, Delphine Klopfenstein Broggin, Mathias Buschbeck, Roger Deneys, Cyril Mizrahi, Jean-Charles Rielle, Yves de Matteis, Christian Frey, Lydia Schneider Hausser pour que les détenues aient la possibilité d'exécuter leur peine dans des conditions correctes

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 mars 2018, le Grand Conseil a refusé et renvoyé au Conseil d'Etat son rapport sur la motion citée en titre qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil de la République et canton de Genève
considérant :*

- qu'il y a actuellement 35 femmes détenues à Champ-Dollon, dont 8 en exécution de peine;*
- que les transferts dans un pénitencier du concordat latin s'avèrent extrêmement difficiles; seul Vaud accepterait en 2016 d'accueillir deux Genevoises en contrepartie de deux détenues vaudoises placées à Curabilis;*
- que Champ-Dollon est une prison préventive, surpeuplée avec un taux d'occupation à 175 %;*
- que certains détenus masculins en exécution de peine peuvent bénéficier de conditions correctes dans le cadre de La Brenaz;*
- que les détenues femmes n'ont aucune possibilité de bénéficier des conditions légales d'exécution de peine : cellule individuelle, travail, formation, sport, promenade, 8 heures journalières hors cellule;*

- *que la Constitution fédérale et la constitution genevoise disent dans l'article 8, respectivement 15 : « La femme et l'homme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. »*,

invite le Conseil d'Etat

- *si nécessaire à élaborer et réaliser, dans les meilleurs délais à Genève, un quartier pénitentiaire réservé aux femmes en exécution de peine, dans le lieu qui conviendra le mieux. Ce quartier devra assurer des conditions de détention conformes à la légalité;*
- *à faire respecter les accords concordataires concernant les détenues en exécution de peine.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En complément du premier rapport du Conseil d'Etat sur la motion 2327, figurent ci-dessous les statistiques relatives à la détention et à l'exécution de peines des femmes dans les cantons parties au concordat latin sur la détention pénale des adultes (ci-après : cantons latins), actualisées au 3 août 2018.

Les établissements de détention pour femmes dans les cantons latins sont les suivants :

- La Tuilière (VD) : 42 places pour les peines privatives de liberté ou mesures, dont deux places dans le secteur mère-enfant, 24 places DAJ¹;
- Champ-Dollon (GE) : 35 places en régime fermé (DAJ-PPL²);
- La Farera (TI) : 7 places en régime fermé (DAJ/EAP³);
- Prison de Brigue (VS) : 7 places en régime fermé / ouvert / semi-détention ou travail externe;
- Le Stampino (TI) : 6 places en régime ouvert / semi-détention ou travail externe;
- Curabilis (GE) : 5 places pour des mesures 59 CP;
- Le Simplon (VD) : 4 places en semi-détention ou travail externe;
- Les Falaises (FR) : 4 places en semi-détention ou travail externe;
- L'Orangerie (JU) : 4 places en semi-détention ou travail externe.

Les places disponibles dans le concordat sont insuffisantes en regard des besoins et cela pour tous les régimes d'exécution de peines, à l'exception de la semi-détention et le travail externe.

Ainsi, les constats énoncés dans le rapport précédent de notre Conseil demeurent. Les besoins de places de détention destinées aux femmes condamnées sont importants dans tous les cantons latins. De même, la surpopulation carcérale des secteurs de détention masculine à Champ-Dollon demeure très élevée, soit en moyenne 170% et la tendance ne montre pas de fléchissement.

Loin d'être satisfaisante, la situation actuelle ne permet toujours pas d'envisager une amélioration des conditions de détention des femmes à court terme, dans la mesure où la surpopulation carcérale prévalant au niveau des

¹ DAJ : détention avant jugement

² PPL : peine privative de liberté

³ EAP : exécution anticipée de peine

secteurs hommes de Champ-Dollon empêche toute forme d'adaptation des infrastructures de la prison à ce stade.

Il sied néanmoins de préciser que le secteur de détention des femmes est actuellement constitué de 35 places à Champ-Dollon et que les détenues bénéficient de 23 places d'atelier en situation ordinaire. Les conditions de détention des femmes, même si elles sont difficiles, demeurent licites. Il est par ailleurs précisé ici qu'aucune détenue éligible à la semi-détention ne s'est vue refuser ce régime que ce soit en 2016 ou en 2017.

A titre comparatif, le secteur carcéral masculin est constitué de 398 places de détention et abrite 660 détenus actuellement. Il y a 175 places d'atelier pour les hommes détenus à Champ-Dollon en situation ordinaire et les conditions de détention de ceux-ci sont, de fait, non seulement plus dures, mais ont été jugées à plusieurs reprises illicites par les tribunaux.

Les cantons latins, conscients de la problématique, ont entrepris des réflexions pour l'agrandissement ou la construction de secteurs de détention pour les femmes, en particulier dans les cantons de Vaud, du Jura et du Valais. Ces réflexions constituent l'une des priorités de la planification pénitentiaire 2012-2022, mais demeurent au stade de projets à l'heure actuelle.

Pour répondre à cette problématique et offrir une prise en charge répondant aux exigences légales en matière de détention des femmes, il est rappelé que notre canton a prévu un quartier cellulaire de 25 places entièrement dédié à cette population dans le cadre du projet de construction du nouvel établissement de 450 places des Dardelles. Par ailleurs, il y a lieu d'insister sur le fait qu'aucun autre projet concordataire n'est aussi avancé que celui des Dardelles.

Pour le Conseil d'Etat, cette perspective de développement infrastructurel est la seule issue permettant de garantir la conformité quant à l'exécution de peine des femmes. Le Conseil d'Etat insiste sur le fait que l'établissement des Dardelles demeure la seule réponse efficace et réaliste aux préoccupations exposées dans la présente motion.

Statistiques générales en matière de détention des femmes dans les cantons latins

Condamnations 2016	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS	
PPL femmes sans sursis	9	52	1	14	17	140	16	
dont > 1 an	1	9	0	1	8	12	1	
PPL femmes sursis partiel	1	7	1	1	2	10	2	
dont > à 24 mois	1	5	1	1	2	8	1	
Besoin en placement brut	10	59	2	15	19	150	18	
Besoin en placement (-)*	2	14	1	2	10	20	2	51

Condamnations 2017	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS	
PPL femmes sans sursis	5	55	2	13	8	114	15	
dont > 1 an	0	8	0	1	1	13	0	
PPL femmes sursis partiel	3	12	0	1	3	13	1	
dont > à 24 mois	3	11	0	1	3	9	1	
Besoin en placement (-)*	3	19	0	2	4	22	1	51

* Besoin en placement calculé sur des peines supérieures à 1 an excluant la semi-détention

Statistiques concernant les condamnations supérieures à un an

Condamnations	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PPL femmes sans sursis	18	18	17	22	12	17	32	23
1 à < 3 ans	12	10	11	11	6	13	17	9
3 à < 5 ans	3	5	5	7	4	2	6	11
≥ 5 ans	3	3	1	4	2	2	9	3

Condamnations	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PPL femmes sursis partiel	18	12	24	14	40	22	24	33
12 à < 18 mois	3	1	1	0	4	2	2	2
18 à < 24 mois	0	1	1	0	2	5	3	3
24 à < 30 mois	4	3	5	3	5	3	4	5
30 à 36 mois	11	7	17	11	29	12	15	23

SCC-TI	Détention femmes 13 places officielles												
1er semestre 2018	Placements par canton	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS	NWI	OSK	Total	Giornate inferiori alle 24h	
DAJ	Nombre de placements					59	1				60		
	Nombre de journées					1417	129				1'546	9	
EAP	Nombre de placements					13					13		
	Nombre de journées					1009					1'009	1	
PPL	Nombre de placements					14					14		
	Nombre de journées					911					911	1	
EAM	Nombre de placements										0		
	Nombre de journées										0		
Mesures	Nombre de placements										0		
	Nombre de journées										0		
	Total placements	0	0	0	0	86	1	0	0	0	87		
	Total journées	0	0	0	0	3337	129	0	0	0	3466		
SCC-TI	Détention femmes 13 places officielles												
2017	Placements par canton	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS	NWI	OSK	Total	Giornate inferiori alle 24h	
DAJ	Nombre de placements					92	1				93		
	Nombre de journées					2290	141				2'431	10	
EAP	Nombre de placements					18					18		
	Nombre de journées					1601					1'601	2	
PPL	Nombre de placements					28	1				29		
	Nombre de journées					1471	8				1'479	3	
EAM	Nombre de placements					0					0		
	Nombre de journées					0					0		
Mesures	Nombre de placements					3					3		
	Nombre de journées					65					65		
	Total placements	0	0	0	0	141	2	0	0	0	143		
	Total journées	0	0	0	0	5427	149	0	0	0	5576		
	Total placements 2017-2018 (18 mois)	0	0	0	0	227	3	0	0	0	230		
	Total journées 2017-2018 (18 mois)	0	0	0	0	8764	278	0	0	0	9'042		

Brig	Détention femmes 7 places officielles										
1er semestre 2018	Placements par canton	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS	NWI	OSK	Total
DAJ	Nombre de placements						3	13			16
	Nombre de journées						334	1160			1'494
EAP	Nombre de placements										0
	Nombre de journées										0
PPL	Nombre de placements	3	1				1	17			22
	Nombre de journées	40	5				3	414			462
EAM	Nombre de placements										0
	Nombre de journées										0
Mesures	Nombre de placements							1			1
	Nombre de journées							21			21
	Total placements	3	1	0	0	0	4	31	0	0	39
	Total journées	40	5	0	0	0	337	1595	0	0	1977

Brig	Détention femmes 7 places officielles										
2017	Placements par canton	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS	NWI	OSK	Total
DAJ	Nombre de placements				1		4	34			39
	Nombre de journées				141		187	1452			1'780
EAP	Nombre de placements										0
	Nombre de journées										0
PPL	Nombre de placements	2					1	28	1	2	34
	Nombre de journées	6					65	406	4	5	486
EAM	Nombre de placements										0
	Nombre de journées										0
Mesures	Nombre de placements										0
	Nombre de journées										0
	Total placements	2	0	0	1	0	5	62	1	2	73
	Total journées	6	0	0	141	0	252	1858	4	5	2266

Total placements 2017-2018 (18 mois)	5	1	0	1	0	0	9	93	1	2	112
Total journées 2017-2018 (18 mois)	46	5	0	141	0	0	589	3'453	4	5	4'243

Statistiques des placements du concordat

	2017	Tuilère	Simplon	Delémont	Champ-Dollor	SCC-TI	Brig	Les Falaises	Curablis	Total	hors canton
FR	Placements (hors DAJ)	13	0	0	0	0	2	0	0	15	100.0%
	Placements DAJ	3	-	0	3	0	0	0	-	6	100.0%
GE	Placements (hors DAJ)	6	0	0	62	0	0	0	3	68	8.8%
	Placements DAJ	1	-	0	107	0	0	0	-	108	0.9%
JU	Placements (hors DAJ)	0	0	6	0	0	0	0	0	6	0.0%
	Placements DAJ	0	-	1	0	0	0	0	-	1	0.0%
NE	Placements (hors DAJ)	8	2	0	0	0	0	0	0	10	100.0%
	Placements DAJ	3	-	0	4	0	1	0	-	8	100.0%
VD	Placements (hors DAJ)	96	2	0	10	1	1	0	2	110	12.7%
	Placements DAJ	77	-	0	1	1	4	0	-	83	7.2%
TI	Placements (hors DAJ)	2	0	0	0	49	0	0	0	51	3.9%
	Placements DAJ	1	-	0	0	92	0	0	-	93	1.1%
VS	Placements (hors DAJ)	2	0	0	0	0	28	0	0	30	6.7%
	Placements DAJ	2	-	0	0	0	34	0	-	36	5.6%
	Placements (hors DAJ)	127	4	6	72	50	31	0	5	295	
	Placements DAJ	87	0	1	115	93	39	0	0	335	
	Cumul	214	4	7	187	143	70	0	5	630	

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS